

Département des affaires juridiques
Décision DAJ2025-272

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application

Vu le décret du 1er février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2013-004
créant l'unité mixte de recherche U 1111 ;

DECIDE :

Article 1 : Il est mis fin, pour convenance personnelle, à la fonction de directeur de l'unité mixte de recherche U 1111, intitulée « Centre International de Recherche en Infectiologie _ CIRI », de Monsieur Thierry WALZER.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 31 mars 2025.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE
LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier Samuel